

Strasbourg, le 8 janvier 2025

## Apaiser et végétaliser la Neustadt

### Engagement des travaux d'aménagement des espaces publics du secteur Baldung Grien, Louis Apffel et Strauss-Durkheim

**Le projet d'aménagement des espaces publics du secteur Baldung Grien, Louis Apffel et Strauss-Durkheim arrive en phase chantier après trois ans de gestation.**

**Les travaux débuteront le 13 janvier prochain. Ils doivent permettre un meilleur partage de l'espace public, la protection des enfants et jeunes aux abords des établissements scolaires, la végétalisation et la plantation d'arbres, ainsi que l'installation d'arceaux à vélos supplémentaires sur le secteur.**

De manière générale, la déminéralisation du secteur se fera entre l'arrêt du tramway « Parc des Contades » et l'école Aquiba. L'objectif est de rendre visible et d'apaiser ce cheminement piéton majeur et d'accompagner ce trajet fortement utilisé.

La végétalisation se fera par un alignement d'arbres (23 plantations), ponctué de parklet sur un côté du trottoir pour valoriser l'espace et apporter un esprit de lieu de vie.

Concernant plus particulièrement la rue Baldung Grien l'aménagement se caractérise par :

- La mise en œuvre d'un revêtement clair devant les établissements scolaires pour identifier les « parvis » des écoles et pacifier la rue,
- La plantation des arbres et la création d'espaces verts côté impair de la rue pour éviter tout contact avec les réseaux,
- La Création d'un parklet avec du mobilier d'assise, à l'ombre des arbres et près de l'entrée du lycée Oberlin,
- La Création d'emplacement pour les arceaux vélos,
- La Conservation de 5 places de stationnement, ajout d'une place Citiz,
- Création de bacs Strasbourg ça Pousse gérés par l'école Aquiba.

Par ailleurs, dans cette même rue, **la protection des élèves aux abords des établissements scolaires se fera par la mise en place d'un dispositif de type « rue scolaire » qui a fait ses preuves aux abords de nombreuses écoles de la ville.**

Ce dispositif consistera simplement à autoriser l'accès aux seuls véhicules non motorisés et aux piétons à proximité de ces établissements aux horaires d'entrées et de sortie de la section maternelle.

Par ailleurs, ce projet doit permettre d'apaiser les conditions de circulation et la vitesse avec une **limitation à 30 km/h.**



## Rappel du calendrier du projet et du processus de concertation

- **13 décembre 2021** : Délibération en Conseil municipal du 13 décembre 2021 avec le vote d'un budget dédié.
- **21 février 2022** : concertation engagée avec la création d'une page spécifique sur [participer.strasbourg.eu](https://participer.strasbourg.eu) en date du. Cette page récapitule d'ailleurs toujours les temps forts de participation citoyenne et met à disposition toutes les ressources. Première rencontre d'échanges avec les riverain.es et les usagers de ce secteur.
- **24 février 2022** : échanges avec les riverain.es et les usagers de ce secteur
- **26 février 2022** : échanges avec les riverain.es et les usagers de ce secteur
- **14 juin 2022** : première réunion publique de concertation au Centre Chorégraphique
- **30 mai 2023** : une seconde réunion publique de restitution et validation du projet au Palais des Fêtes.
- **Octobre 2023 – Octobre 2024** : Suite à cette concertation les travaux devaient être engagés à l'hiver 2023-2024. Cependant, le calendrier du projet a évolué du fait du prolongement des discussions avec la nouvelle Architecte des Bâtiments de France (ABF) devant donner son avis sur ce dernier.
- **11 décembre 2024** : réunion d'information sur les modalités d'organisation des travaux et rappel du projet arrêté.
- **13 janvier 2024** : engagement des travaux
- **Mi-mars 2024** : fin des travaux et plantations

## Nature des travaux

- Reprise des enrobés de chaque rue
- Terrassement,
- Mobiliers urbains : arceaux à vélos, assises, signalétique...
- Arbres d'alignement,
- Gestion des eaux pluviales,
- Espaces verts

## Budget

- 667 000 € (dont 397 000 € Eurométropole de Strasbourg)

## Chiffres clés

- 23 arbres plantés
- 255 m<sup>2</sup> de surfaces plantées
- 70% des places de stationnements automobiles conservées
- 1 place d'autopartage installée
- 5 places PMR mises aux normes légales + 2 places livraisons maintenues
- 104 places de stationnement vélo supplémentaires (52 arceaux)
- 4 parklets installés (lieu d'arrêt, d'assise et d'échange)

